



DEVENIR ASSISTANT.E MATERNEL.LE



Avril 2024



DEVENIR ASSISTANT.E MATERNEL.LE

LES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE VOUS INTÉRESSE :

L'assistant.e maternel.le est un.e professionnel.le de la petite enfance qui accueille des enfants mineurs généralement âgés de moins de 6 ans

Vous faites preuve :

- D'intérêt pour le développement, les besoins de l'enfant, l'éveil et le sens de la pédagogie
- D'une bonne capacité d'organisation et le sens de l'autonomie
- D'un sens du contact et relationnel
- D'une ouverture sur les pratiques éducatives des familles
- D'une capacité d'écoute, empathie et bienveillance
- D'une discrétion – confidentialité
- D'une patience et capacité d'adaptation
- D'une maîtrise du français à l'oral et à l'écrit

Vous pouvez travailler :

- à votre domicile ou dans un autre logement
- en crèche familiale
- dans une Maison d'Assistants Maternels (MAM)

3 bonnes raisons d'être assistant.e maternel.le

Scannez pour consulter la vidéo



VOS MISSIONS



Accueillir des enfants et des familles et instaurer avec eux une relation de confiance



Soutenir et accompagner la parentalité



Prendre soin de l'enfant (assurer les soins du quotidien) et l'accompagner dans ses apprentissages



Contribuer à l'éveil, l'épanouissement et le bien-être de l'enfant

Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant



LE RELAIS PETITE ENFANCE PEUT VOUS ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE VOTRE DÉMARCHE ET DANS VOTRE QUOTIDIEN DE PROFESSIONNEL.LE DE LA PETITE ENFANCE



Évolution possible de carrière :



Passage du CAP AEPE
(accompagnement *éducative*
petite enfance)



Certification qualification professionnelle

Les + du métier

Autonomie et souplesse d'organisation

Compatible avec le congé parental
avec un agrément adapté

Travail à dimension humaine : un travail
qui a du sens

Statut d'indépendant

Régime fiscal spécifique

Il faut avoir conscience de :

- L'obligation d'aménager le logement pour répondre aux normes de sécurité
- Du travail en horaires variables
- De l'impact du métier sur la vie personnelle : trouver le juste équilibre

Pour aller plus loin :

Mieux connaître les métiers de la petite enfance :

Sur le site du ministère des solidarités

Les formations sont spécifiées sur les pages métiers sur le site [France travail](http://France.travail)

Pour connaître le calendrier des formations accessibles aux demandeurs d'emploi :

Sur le site [Carif Oref](http://Carif.Oref)

Pour connaître les événements proches de chez moi :

(Rencontres avec les employeurs, les formations...)

Sur le site de [France Travail](http://France.Travail)

Pour découvrir un métier, un environnement de travail, réaliser une immersion professionnelle

Une plateforme pour trouver des lieux d'immersion, contacter des entreprises accueillantes, mettre en place la convention (Cerfa)

Pour connaître les aides financières possibles pour les assistants. es maternels. les apportées par la Caf :

Sur le site de Caf.fr

Les étapes de l'agrément

- **Contact** la protection maternelle infantile (PMI) la plus proche pour participer à la réunion d'information préalable à l'agrément
- **Remplir** le dossier de demande d'agrément pour son étude par la PMI
- **Participer** à un entretien au domicile ou sur le lieu d'exercice par la PMI
- **Obtenir** l'agrément délivrer par le Département

120h de formation dont 80h obligatoires avant l'accueil du 1er enfant

Formation obligatoire financée par le Département

Pour l'agrément contactez

- Votre centre médico-social
- Secrétariat des PMI des DTAS :

DTAS Nord : 04 75 32 42 06

DTAS Centre : 04 75 44 91 70

DTAS Sud Est : 04 75 49 54 71

DTAS Sud Ouest : 04 75 87 82 56

pour plus d'infos vous pouvez contacter :

PMI

Caf : aides financières, mon-enfant.fr

franceemploidomicile.fr

Relais Petite Enfance

Pôle Ressources Handicap

Pajemploi

